

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 AVRIL 2021

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET :
6. VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION POUR LES
BUDGETS ANNEXES DU CCAS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 059-265904003-20210409-140_2021D06_1B-BF

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Jean Pierre Engelaere donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absents : M. Roger CODEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Suite au vote du budget primitif du CCAS, le Conseil d'Administration est invité à autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour les budgets annexes suivants :

1) Budget annexe Centre Social Stéphane Hessel de Merville.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 342 000 €. De cette somme, il faut déduire l'acompte versé :

- avance de subvention de 120 000 € versée suite à la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 03/12/2020

La subvention ainsi versée par le CCAS sur son budget annexe du Centre Social sera d'un montant de 222 000 €. Cette dépense sera imputée sur l'article 6573.

2) Budget annexe Service aide à domicile et d'accompagnement et portage de repas

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 71 000 €

3) Budget annexe les Récollectines.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 52 500 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.